Managers et dirigeants de TPE-PME

L'AGEFOS-PME organise les formations :

INITIATION MANAGER DE PROXIMITE

&

PERFECTIONNEMENT MANAGER DE PROXIMITE*

FORMATIONS GRATUITES

POUR LES ADHERENTS AGEFOS PME

(50 € HT pour les non-adhérents)

*** les participants au perfectionnement doivent avoir suivi préalablement la formation Management de proximité en 2013 ou 2014.**

1 - Objectifs des actions

1.1 - «Initiation Management de proximité »

Permettre aux managers et dirigeants de TPE-PME issus de tous secteurs d'activité :

- d'assurer au mieux leur rôle de manager de proximité tout en respectant, au quotidien, le cadre juridique et les obligations de l'entreprise ;
- d'utiliser le droit du travail comme un outil permettant d'optimiser le management (ou comment transformer des contraintes en opportunités) ;
- de connaître les outils à leur disposition pour sécuriser les recrutements, maintenir l'employabilité, la motivation et l'implication des salariés et gérer les ressources humaines en toute légalité ;
- de bien percevoir la diversité de l'offre de services d'AGEFOS PME (outils disponibles, diagnostics, accompagnement, conseil, ingénierie financière…).

1.2 - « Perfectionnement Management de proximité»

Permettre aux managers et dirigeants de TPE-PME ayant suivi entre 2012 et 2014 l'action « Guide pratique du Management de proximité » d'approfondir leurs connaissances sur les thématiques Emploi, Formation et Ressources humaines, en particulier :

- de comprendre les changements opérés par la Réforme 2014 de la formation et leurs impacts pour les entreprises et les salariés (rénovation de l'entretien professionnel, création du compte personnel de formation et du conseil en évolution professionnelle, articulation plan de formation et GPEC, dialogue social, financement de la formation, taxe d'apprentissage…) ;
- d'identifier les nouveautés intervenues en 2013-2014 sur différentes thématiques : durée minimale d'activité à temps partiel, obligations des entreprises en matière de couverture santé et prévoyance complémentaires, compte de prévention de la pénibilité, extension de l'ANI « Qualité de vie au travail et égalité professionnelle », réglementation de l'accueil des stagiaires en entreprise…).

2.1 - Programme « INITIATION MANAGER DE PROXIMITE »

Introduction : présentation du guide pratique (intérêt, mode d'emploi, actualisation, ressources complémentaires…)

- **Embaucher et sécuriser ses recrutements**
  - Les différents contrats de travail
  - Les outils de sécurisation de l'embauche (période d'essai, POE…)
  - Les enjeux et moyens de la diversité en entreprise

- **Optimiser le plan de formation et développer les compétences dans l'entreprise**
  - Les différents entretiens individuels obligatoires
  - Les obligations de formation de l'employeur
  - Les dispositifs mobilisables (plan, période de professionnalisation, DIF, VAE…)
  - L'accompagnement de projets individuels (CIF, congé sabbatique, congé de solidarité internationale…)
  - Le tutorat et la gestion des âges
  - La mobilité et les conditions de sa mise en œuvre

- **Améliorer la gestion administrative des RH**
  - Le bien-être au travail : aller au-delà des obligations de santé et de sécurité
  - Manager un représentant du personnel, ce qu'il faut savoir
  - La discipline : l'utiliser à bon escient
  - La gestion du temps de travail (durée du travail, absences du salarié, congés payés…) et l'impact sur les salaires

2.2 - Programme « PERFECTIONNEMENT MANAGER DE PROXIMITE »

Pré-requis : les participants à l'action doivent avoir suivi préalablement la formation «Management de proximité en 2013 ou 2014».

Introduction : rappel des objectifs du guide pratique et de ses modalités de consultation (téléchargement, actualisation régulière, ressources complémentaires…)

- **Optimisation des compétences**

- L'entretien professionnel « rénové » et l'état des lieux récapitulatif
- La création du compte personnel de formation (CPF) et l'extinction progressive du DIF
- Le conseil en évolution professionnelle (CEP)
- Les modifications apportées aux dispositifs emploi-formation (contrat et période de professionnalisation, contrat de génération, contrat d'apprentissage, VAE…)
- Le financement de la formation (contribution unique et suppression de la 2483)
- La réforme de la taxe d'apprentissage
- La collecte des contributions formation et apprentissage (OPCA collecteur unique…)
- L'articulation plan de formation / GPEC
- Le renforcement du dialogue social sur la formation

- **La gestion administrative des ressources humaines**

- L'encadrement du temps partiel (durée minimale d'activité, obligation de négociation dans certaines branches, heures complémentaires, compléments d'heures…)
- Les obligations des entreprises en matière de santé et prévoyance complémentaires
- La qualité de vie au travail (extension de l'ANI, enjeux pour l'entreprise…)
- La création d'un compte de prévention de la pénibilité
- L'accueil des jeunes en entreprises (élèves et étudiants stagiaires, santé et sécurité des jeunes travailleurs…)

3 - Déroulement des formations

MANAGER DE PROXIMITE :

Durée : 7 heures (9h30-12h30 / 13h30-17h30)
Lieux et dates : REIMS le 29 janvier 2015
TROYES le 10 février 2015

PERFECTIONNEMENT MANAGER DE PROXIMITE :

Durée : 7 heures (9h30-12h30 / 13h30-17h30)
Lieux et dates : REIMS le 30 janvier 2015

BULLETIN D'INSCRIPTION

Raison sociale : .....
Nom du stagiaire : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : ..... Ville : .....
Tél. : ..... Fax. : .....
Courriel : .....
N° SIRET : ..... Code NAF : .....
Activité : .....
Convention Collective : .....

Lieux et dates :

MANAGER DE PROXIMITE :

REIMS le 29 janvier 2015 ☐
Hôtel Kyriad Reims Parc des Expositions
12 rue Gabriel Voisin
51100 REIMS

TROYES le 10 février 2015 ☐
Hôtel CAMPANILE TROYES SUD
52 AVENUE DES MARTYRS DU 24 AOUT 1944
10800 BUCHERES

PERFECTIONNEMENT MANAGER DE PROXIMITE :

REIMS le 30 janvier 2015 ☐
Hôtel Kyriad Reims Parc des Expositions - 12 rue Gabriel Voisin - 51100 REIMS

Modalités d'inscription :
Formation **gratuite pour les adhérents** AGEFOS PME
Pour les **non-adhérents** AGEFOS-PME une participation de **50 € HT (60€ TTC)** est demandée.
Le repas, frais de déplacement et rémunération sont à la charge des participants

Formation dispensée par :
Cabinet Boumendil & Consultants
22, rue St Augustin - 75002 Paris

Inscription à retourner à :
Christopher COUSINA
Fax. : 03 26 82 46 87
Courriel : ccousina@agefos-pme.com

AGEFOS-PME
BP 286
51687 REIMS CEDEX 2
Tél. : 03 51 01 49 01
Courriel : ccousina@agefos-pme.com